



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 109120

Texte de la question

Mme Nicole Ameline appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la prescription du subutex dans notre pays. En effet, le subutex est le médicament le plus couramment prescrit dans les traitements de substitution à l'héroïne. Aujourd'hui, près de 85 000 personnes suivent ce traitement. Son principe actif permet en effet de réduire la sensation de manque, avec moins d'effets néfastes que la méthadone. Or, six ans après le lancement sur le marché de ce médicament de substitution, des questions se posent encore quant à l'efficacité et la dangerosité supposée de ce traitement. Si les risques liés à un surdosage et effets secondaires sont moins importants que l'ancien traitement principal de substitution qu'est la méthadone, il apparaît malgré tout que pour les patients à très forte dépendance, la sensation de bien-être produite par le subutex n'est pas assez forte pour détourner le patient de l'héroïne. Par ailleurs, des doutes persistent, suite à la prise de ce médicament, quant à la responsabilité du subutex dans le décès de certain patient en période de traitement. Dans sa circonscription, un cas de décès brutal d'un jeune toxicomane sous subutex jette le trouble sur l'efficacité de ce médicament. En 2004 déjà, la mort d'un patient âgé de 24 ans, en hôpital psychiatrique, avait fortement intrigué, notamment par les « effets cocktails » présumés entre la prise de subutex et de traitement à base de benzodiazépines. Enfin, et principalement dans les milieux défavorisés, un véritable marché noir du subutex semble se constituer. Ainsi, le subutex devient l'une des substances les plus consommées comme drogue, après la cocaïne et le cannabis. Aussi, et compte tenu de la réputation de ce médicament, aimerait-elle prendre connaissance des dernières réflexions du Gouvernement concernant l'avenir de ce médicament comme principal traitement des toxicomanes.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Ameline](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109120

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5350

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)